



## Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de Villemandeur séance du Mardi 28 Février 2023

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mardi 28 Février 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 07/03/2023  
Et  
Publication du : 07/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/02/2023.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Élisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

**Absente** : Mme LECONTE Catherine

**A été nommée secrétaire** : Mme DUCHESNE Adeline

### 2023-015 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL - COMITÉS DE BASSIN DE L'ÉPAGE DU BASSIN DU LOING

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (ÉPAGE) du Bassin du Loing, a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes, afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

L'ÉPAGE du Bassin du Loing regroupe 269 communes du Loiret, de l'Yonne et de la Seine-et-Marne.

Le Syndicat fonctionne par Comités de Bassin correspondant au périmètre hydrographique du Loing et de ses affluents.

Chaque commune membre désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter sa commune au sein du comité de bassin concerné par la commune. Les délégués en Comité de Bassin constituent un outil d'expertise technique (apport de connaissances du cours d'eau et des problématiques liés à la commune) et d'aide à la décision au profit du Syndicat. Ils rendent des rapports, émettent des avis ou formulent des propositions. Au quotidien :

→ Ils maintiennent le lien entre la commune, sa rivière et le syndicat,

- Ils participent aux actions menées par le syndicat sur le territoire de leur commune,
- Ils informent leur conseil municipal des activités du syndicat et informent le syndicat des projets de leur collectivité.
- Ils servent de relais entre leur commune, leurs habitants, le technicien rivière référent du bassin et le syndicat
- Ils remettent à leur commune tous les documents transmis par le syndicat.

La commune de Villemandeur est concernée par trois Comités de Bassin :

- Comité de bassin du Solin,
- Comité de bassin du Puiseaux et du Vernisson,
- Comité de bassin de la Bezonde,

Par délibération n°2020-083 en date du 6 octobre 2020, le Conseil Municipal avait désigné les membres titulaires et délégués des trois Comités de Bassin concernés pour la commune de Villemandeur :

- ✓ Comité de bassin Solin : Titulaire : M. COULON, Suppléant : M. DEPOND,
- ✓ Comité de bassin Puiseaux Vernisson : Titulaire : M. DEPOND, Suppléant : M. COULON,
- ✓ Comité de bassin Bezonde : Titulaire : M. PELLETIER, Suppléant : M. COULON.

Suite au décès de notre délégué titulaire en 2022, Monsieur Alain PELLETIER, membre du **Comité de Bassin de la BEZONDE**, il convient de proposer la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Pour le bon fonctionnement du syndicat, la désignation de ce dernier sera ensuite transmise à l'EPAGE du Bassin du Loing afin que le Comité Syndical délibère, valide cette désignation et transmette au Comité de Bassin BEZONDE, le nom du nouveau représentant titulaire de la commune.

**Après appel à candidature et mise au vote, le Conseil Municipal,**

- propose la candidature de Monsieur PRIGENT André, comme délégué titulaire auprès du l'EPAGE du Bassin du Loing **pour le comité de bassin BEZONDE**,
- notifiera à Monsieur le Président de l'ÉPAGE du Bassin du Loing la candidature du délégué titulaire auprès du Comité Syndical pour la commune de Villemandeur.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/03/2023



**Le Maire,**

**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Adeline DUCHESNE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens »